

DECISION  
D2022-003

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

VU les articles 37 et suivants du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ;

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

DECIDE

**Article 1er** – Madame Célia DECK-CATALAN CABILDO, chargée de rédaction juridique, est nommée déléguée à la protection des données auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs à compter de la date de signature de la présente décision.

Fait à Paris, le 19 janvier 2022



Jean-Luc NEVACHE